№. 6.

Given to me by dear Mr Bracebridge at
Morville. Nov.r 6. 1865. together
with 20 volumes of printed books.

232/11

Le Maire, Jean

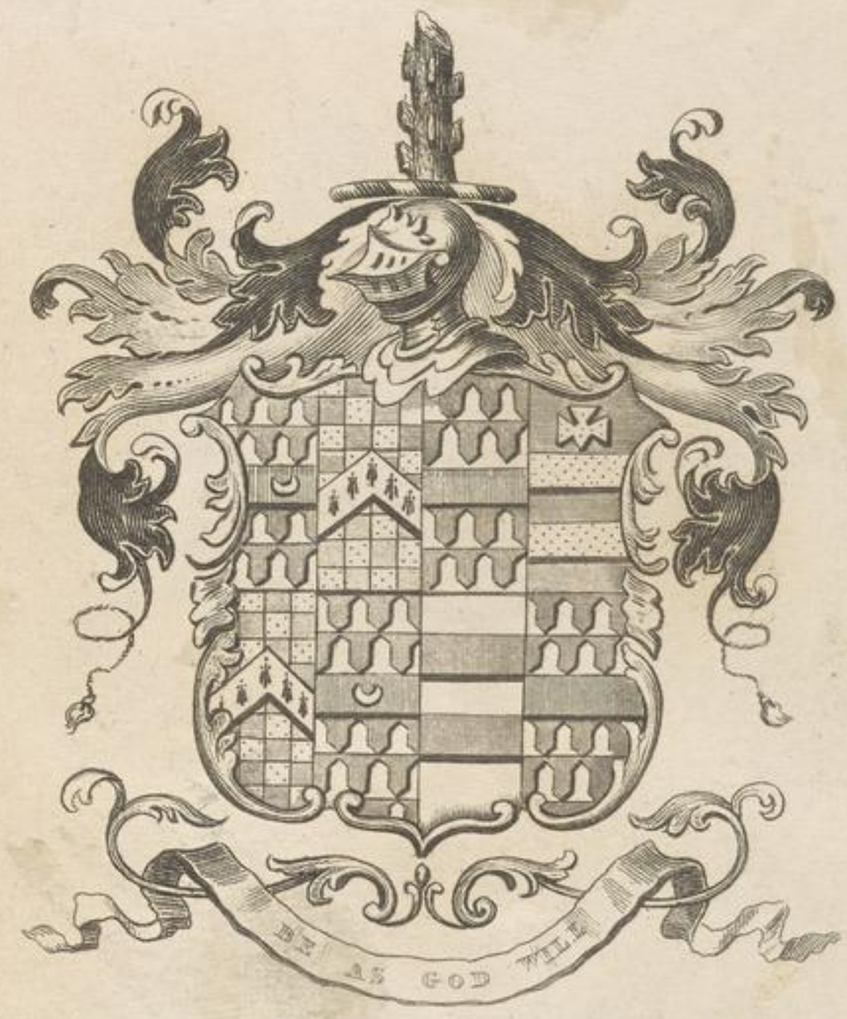

WALTER, HENRY, BRACEBRIDGE, ESQ.

MORVILLE HOUSE, CO. WARWICK.

MS. on vellum, in 4to. ff. 16. in the authors own handwriting, with his signature: intitled "Pronostique historial de la félicité de l'an mil cinq cens et douze:" by Jehan Le Maire de Belges, and dedicated by him to Anne de Bretagne, Queen of Louis XII. It is apparently the presentation copy.

On the first leaf, under a golden star, having in three concentric circles in the centre the word Bona reiterated, are these lines

"Annus est bonus, Anne bone magn
Duodenus plenus: bonus semper an
Magnus: prosper annus condigne le
Anne magne: bone: annus sit ben

Jean Le Maire was born at
Belges in Hainault in 1474. He
was an author of some note; many
of his works both in prose and
verse have been printed. A dis-
sertation on the subject of his
life and writings by the Abbé
Sallier is in the <u>Memoires de</u>
<u>l'Academie des Inscriptions</u>
vol. xiii. p. 593 which has served
as the foundation of an article by

: magne

per annos

gne regine

it benignus"

Weiss in the Biographie Universelle art. Le Maire. A list of those works which have been printed and of the various editions of them is in Brunet, Manuel du Libraire, art. Le Maire.

This work has never been printed: there is no MS. of it in the Bibl. Impériale, nor in the British Museum. It is probably unique. The Abbé Sallier does not mention it.

Written by the late John Holmes Esq
of the British Museum.

Azonostication
historiale
composee
sur la
Resolu^on
de la
Im
&
ct
ce

FELICITER

NON·MVDERA

NOXII

Annus esto bonus. Ame bone magne
Duodenus plenus. Bonus semp̄ annus
Magnus: prosper an̄o. Condigne tegme
Ame magne: bone. dn̄o sit benigne

Pronostique hystorial
de la felicite future
De lan mil cinq cens
et Douze.

A la tourne ma Souueraine
Dame Jan lemaire
de belges Salut
en toute humblesse
et subiection.

Prologue

Actendu ce Tresshaulte
et tresredoubtee
Princesse. Que Il
semblera de primesaut. estre
chose estrange et non pertinente
a lestat et profession de mon
vostre treshumble Indiciaire
et hystoriographe de estendre

ma plume a designer les choses
qui sont a aduenir. Et que ce
seroit mettre ma faulx en la
moisson dautruy. Come aucuns
pourroient dire Attendu que
celui qui escript histoires Ma
que deux temps a determiner/
Cestassauoir le preterit et le
present. Car le futur est
Reserue a la cognoissance dastro/
nomie. comme celle qui monte
plus hault vers le ciel. Come
ilz dysent. Toutesuoies
reste vne cautelleuse obiection se peut
sauluer et soulure. par ce que
ces astrologiens aussi vsurpent
sur la faculte des historiens
Car ilz alleguent manifestes

En tel temps Sappareut bne tel
comette / Sl fit / bne tel eclipse
et regna bne telle conStellation
qui causa tel effect et Signifioit
tel chose / Donques / Sil
leur est licite de nauoir les
choses passees / et qlz mesleut
me hystoire auecques leurs
astrologie / Sl est facille a
comectuer / que les dictes deux
Sciences / ont quelque bonne
adherence ensemble / Et que
aussi bien peut lhistorien
auoir comecture de choses
aduenir / par les actes du prt
et du pretent / Comme fait
lastronomien du futur / par
la memoration du passe /.

a

Je donques / non pensant
faire iniure / a aucun professeur
de ladute science dastrologie
et qui ne pretendz derogner a
leure prognostications / Ay
tedarguer en reste petit traicte
leurs motifz / ne leurs coniectures
et bastimations / Ne ne vueil
disputer aucunement / Iegnel
des planettes / Tout segnieur
ascendent / ou symfrateur
de lamee / Mais mon tapork
a ce qui en est / Ay sans plus
entreprins de monstrer a loeil
par raisons euidentes tant
de fenomee notoire et publique
et coustumes vulgaires / et
aussi par la vertu / que dieu

a Institue aux nombres Lun
bre mil cinq cens et douze
Est et sera prosperant heureu
se et fertille. Universellement
par toutes les Regions de la
crestiente. Et par especial ou Roy^me
de france. Car le nombre de
douze est fond entier et non
flechant. A me parfait et clos
en soy mesmes. Pourquoy il
est sanctifiye et tousiours entre
tous gens et mesmement crestiens
si trent quelque chose de la
diuinite. Car est il
ainsi que la tresnoble treme
de nombres est de si grand
preemmenence et auctorite. que
le grand philosophe pythagoras

Le Cantor Jadis de tendre tastor
de toutes sciences / monstrant
la vertu des nombres. Et de
nostre temps / le vus mirandula
non moindre en philosophie q
les pythagoras. promettoit le
semblable. Aussi le
tressauge Moyse ne Jntitula
pas sans cause son liure de
nombres. Car grands secretz
archanes et mysteres / sont
contenuz par des nombres /
tant es choses humaines com
diuines / Et qui separera
les nombres arriere des choses
sans superfluites ou Jnfelicites
il chasseroit la societe / commerce
et communication civile / dentre

Les humains ſe deſtruira La
tierce de deſtruction / et briefz
Il ſubuertira toute la machine
du monde vniuerſel. Cela
ſoit dict en general de lunuerſel
des nombres. Or eſt
il vray que dentre tous les
denombremens le nombre de
douze / eſt le plus romuenable /
populaire vrellent / renommé
magiſtral myſtique / et qui
plus repreſente lunuerſel /
comme il appeura par les choſes
enſuyuans. Par la deduction deſquelles
noſtre intention ſera en facile
a prouuer / par deux poinctz
tant ſeullement

Fin du prologue

Cõmence la matiere principalle touchant le premier pomet.

Exemples familiers/ concernans les choses humaines et regulees approuvees par experiences/ coustumes lois et autres histoires tant antiq̃s q̃ modernes touchant lumiere salute et preeminence du nobre

De Douze

Premierement pour commencer par le bas Entre la pouure et humble des mondains vng poulce de preudhomme font vng pied de mesure par

tout le monde. xiij. Sexture
de ble font vng muy a parie
xiij. demers tournois ou pariss
vn franc. valent vng sold.
xij. sols vn sauoie font vng
flozin. xij. gros vieulx ou
bourgoygne valent vng franc
xij. carolus de karenus font
vng leo. xij. escuz ou
plusieurs villes font vn mor
[illegible] La loy de pn̄ tablist
a tousiours fut adiz sozte
autorisee. [illegible] En laage
de douze ans et non deuant
Les lois cyuiles permettent
que les filles puissent estre
mariees. comme ydoines
lors a procreer enfans.

Dacplusspart de toutes marchan
dises. mesmement de Vitre
peleterie. se vendent a la
Douzaine. xij. xij.ce font vne
grosse. Les parties vent
nauiguent. ces mariners
cestassauoir. iij. premierault
et vij. rollateraulx. xij.
mois font vng an. xij. sont
Lannee renouuelle la lune.
xij. heures de jour et autant
de nuyt esgallement sont cy
Deux equinoxes de lan. cestassa
cy. equinoxe vernal. autumnal
xij. Lunes sont on recule
du zodiacque. xij. mas sont
forment les astrologiens
Leurs figures du ciel.

pour juger de la fortune de
enfans nouueaux nez et daultres
choses dont on (les) interrogue
Ey. prouuees en asie la mine
quon dit maintenant turcquie
possedoit le roy priam pere
dhector de troye. Ey. pere
ou toyaume de france estabit
lempereur charlemaigne.
En douze ans q̃ regna
Alexandre le grand
monarque de tout le monde
A ey. de ces premices
distribua sa monarchie Ey.
Dieux eslieux et principaux
adoroient jadis les romains
Les ey. turbulz furent
dances tres tenomees ey

Lespent de prophetie. xvii.

Lucrece des eneides compose

Virgille pour son chief dœuure

en poesie. xvii. Des ce

ste hist des histoires romaines

mais ces ne sont point reduites

Ces sont ces choses Cesar print

et primapanso Quelon tranquille

sestoit ces gestes Ces pri.

Iames de Theforique compose

messire George chastelain

xvii. Labeurs / prouesses / ou

Haulx faictz fment archetez

par Hercules selon ces poetes

xvii. Voultoirs volans / hostes

Tornubus pour auoir ix fugitifs

firation / du futur / auironnement

De la fundation de Rome /

Item. Sarrasins de borges et
Item. Dolorees estoient portees
Deuant les consuls romains
par douze sergens en signe
de iustice et iustice executoire
Item. Parthes ou lucumones
Cestadire princes de conseil
Regentoient le pays de Etrurie
quon dit maintenant Toscane
Lan la monarchie de Romain

Fin du premier
pomet

Le second pomet sensuit

Autres exemplet approuuez
par la sancte escripture
tant du nouueau que
de lancien testament
touchant la preemine

Election / approbation et sanctification du nombre de Douze /

Maintenant En ce second point, monterons plus hault et plus seurement / pour mieulx persuader nostre Intention

Premierement Nous trouvons Douze pierres precieuses / lesquelles sont expressement denommees par Sainct Jehan leuangeliste en son apocalipse ffvn. et estoient aussi sont figurees en la Cite de la vierge marie par ledit sainct Jehan en Son apocalipse. Selon les theologiens ilz sont vng. cieulx ffpour les fondemens de la cite de dieu

xij. patriarches engendra Jacob
En xij. tribus / et gnacione
estoit diuisee et mespartie la
terre saincte xij. grandz pieres
en signe de tesmoignaige
furent esleuees par les enfans
disrael pour faire autel et
sacrifice a dieu / apres auoir
passe le fleuue Jourdain xij.
prophetes principaulx sont
auctorisez en lancien testament
xij.m dragmes dargent offrit
Judas macabeus au temple
de Jherusalem / affin que les
prestres de la loy fussent priees
et sacrifice pour ces ames
de ses gensdarmes mortz en
la bataille. A xij. heures

de nuyt / nasquit nre redempteur
Jhesucriste / En laage de
xxij. ans / il commença denseignier
ou temple / Le xvje an de
lempire de tibere / il print
mort et passion / Hamet
prophete qui porta Jhesucriste
selon sa legende auoit xxij.
coubees de hault / xxij. articles
de la foy / sommes nous tenuz
de croire / Le nombre de
xij. apostres et non plus
estoient dieu pour valoir
la foy partout le monde / xxij.
roffins de pesches / de biande
furent recueillis par les apostres
apres que Jhesucriste fut saoule
ces tourbes / Pour xij.

Sieges seront les apostres.
quand nre seigneur viendra Iudex
cet pij. tribus Israel. par
lesquelx pij. tribus est entendu
tout le monde vniuersel.

Le nombre de pij. legions
dangelz. exprima nostre seigneur
Jhesuerist. quand il se laissa
prendre. ou Jardin Doliuet.
Disant que sil se boulot tcuenger
Dieu son pere lui enuoieroit
plusieurs tel nombre dangelz.
en nomant icelui expressement
come le plus digne et le plus
parfaict. et mettant le fiñ
pour linfiny. et le particulier
pour le general figuratiuement.
Lequel nombre fiñy & douze

legions ne monte en tout que
lxxix^{m}. ix^{c}. mil. et vn. ange
Mais luy est seul cogneu
a dieu. Aussi le nombre
de vn. signez. Repete par vn.
fois sainct Jehan leuangeliste
en son apocalipse. Dont la leçon
se chante en saincte eglise le
jour feste de tous les saincts
Comme se par ce nombre de
vij. fois vij.^{m} signez. fussent
entendus tous ceulx qui sont
et seront saulvez. Et toutesfois
le tout a la fin ne monte que
vij. xx. iij.^{m}.

Fin du second point
des exemples du
nombre de Douze

Conclusion

Ainsi appert / que le nombre de Douze est par election Diuine constitue en supemmine glorieuse exaltation & beatitude Ainsi come prime des nombres Car il contient en soy vnite et trinite / Nombre binaire ẽtnaire quinaire et senaire Par les quels en bien calculant on peut proceder de nombre en nombre et de degre en degre / Des re mondain centre / iusques a la haulteur ommpotente / laquelle est sur mise par dessus les cieulx /

Parainsi / designe les nombres [illegible] choses innumerables et parfactes / tant espirituelles

cõme temporelles corporelle
et Incorporelles mortelles et
Immortelles / Ce qui se pourroit
prouuer par assez dautres
exemples Raisons et auctorite
Mais pour euiter trop long
propos et consequement fastidio
ste Il souffira de ce peu qui
en est touche / et dessus /

Dorone donq Coment
pour chose certaine / tous peuples
Fideles et vpiens qui croient
les xij. articles de la foy /
mesmement les bons subgiects
du Royaume de France peuent
bien hardiement espoir / Iuger
et prenostiquer / que est au
mil cinq cent et douze est

fatal et predestine a bonne
fortune / Attendu que par tant
de fois / led nombre ternaire est
reuelare et sanctifiee par la
prouidence de dieu / et par ma
saincte loy euangelique / et par
la reception et consentement
vniuersel de tout le monde /
Et par especial / quand il
eschet / ou temps prospere de
ce regne triumphant / auquel
le tres excellent et tres victorieux
Loys xij^e de ce nom / est
tousiours prosperant par celeste
puissance / de la felicite duquel
depend tout le bien de son
royaume / lequel regne^z est
fondera[illegible] par dessus les

de france / Et auquel pour
plusgrand cōroboration
laltitude et secrete grandesse
De ce nombre vn^c. dieu tout
puissant / donne la celebree
victoire contre les ennemys
le vn^c. an de son regne dont
tout le monde a eu merueilles
et grand estonement. Et
encores pour plusgrande admira^on
et symmetrie apparente et
patente de ce nombre vn^c.
Ne voyons nous q la dar
de reste amee / a conuenient
et correspondance / auec le nobre
dor. ce quel nadmient sommet
Que ne surmettent dorenauant
de choses pfaictes dsemble accumulees

Ung total redoublement de
bienheurte. Dongz quand
nous verrons prouchainement
apparoir quelque grand bien en
france. Nous pourrons bien
grauer en cuure et en mazbre
ce qui ensuyt a perpetuelle
memoire.

Duodecim
principum parisiorum francorum
summus rex atqz monarcha
Ludouicus magnus hoc nomine
duodecimus qui venetos ferocissimos
hostes anno regni sui xvij°.
Insigni prelio fudit. Hoc
anno salutis. que duodecimu
supra quingentesimu et
millesimu aymus Cuius
et aurei numeri sz duodecim

par est dimumeratio) Dyé
bene fauentibus Tali victoria
aut tali felicitate potitus
est. Et certes vne telle
Inscription toute veritable donra
vng merueilleux esbahissemet
aux posteriours. Car nul
de ceb precedentb na enuoyé
attaimct a cesgalation & pfection
de la rondesse / dug nombre de
xij. Soit quant au nom
ou quant a la populavite /
mediocrite / et sublimite / (sel
lon seignem tor /.

Maintenant / tresshaulte
et tresexcellente / Dame
vous debuez par droit auoir
comune participation de tous

rt pareil espoir. Car bo⁹ neste
pas alience de re tresheureuse
nombre. Mais romonte a rehu
par diuine aliance inseparable
Mesmement attendu que po²
long tab admiratif. bo⁹ portez
vn bre nom la ⁊ re stre d
la. b. e. d. mo fois tcoublee
c estassauoir M. Gi
ne reste plus po² latheuement
a mon tude propos Tresclere
rt tresdebonaire prince.
Gr non que au comencement
de ceste bienheureuse annee
iu est a mon tresthumble la
premiere de bostre seruice
se bous dise le bon an.
Et que se fais au comencemef

De ce petit traictie par la figure
dune estoille / fixe / quon dit
le pole artique / ou la transmotame
tousiours permanente / et qui
jamais ne bouge de son lieu
Cest lespoir et la conduicte des
naugans Cest la tadresse
des desuoyez / Et qui pr chose
miraculeuse trec et conuertit
a soy les matieres immetales
et insensibles . Elle a
vij. tarz / ou vij. pointes / qui
denotent / vij. vertuz principales
Desquelles specifier / Je me
deporte pour le present / Car
re requerroit / vng autre traictie
apart / . Dedens son centre
sera / vij. rayes / de fer

Lesquelles par par plusieurs fois
repetees et reiterees en
diverses conversions / temporations
et circumferences / font par plusieurs
fois / et sans nombre / en latin

ANNA BONA

Et en langaige francois On
y treuue touiours BONAN

Ci supplie a bre de benigne
royalle hautesse / que le petit
present et inuention bonne soit
agreable / et que bre tresparfaicte
bonte / a laquelle je me donne
et dedie de tout mon cueur /
me soit benefficente et propice
reste amee / et beaucop dautres
ensuiuans / Affin que apres
tant de malheureux & mes amb

passez et perduz. Je prisse
desormais naviguer en repos
et tranquillite a la radiant
splendeur de vre treschere estoille
et magnifficence topalle A laq̃lle
dieu dõne eternelle prosperite

Fin

Fait a Paris
le Jour commencement
de Janvier. Mil
cinq cens et douze
prins a la natiuite

De Par Assez

Double bucclay dont chm
couplet a xij. lignes de
nouuelle Jnuention

Haultaime eſpritz du grand loyal pourpris
Ie ſuis eſpris par mouuementz tertaint
De bien ſeruir la lorne de hault pris
Mais trop ſouſpris eſt moy cuc malapris
Dont de grand peur Mes ſens ſont gmc eſtaincz
De Je y attaine par grandz labeurs lonc taint
En bien faiſant Sans honte et ſans meſpris
On dira lors que bien lay entrepris
Et que Jauray de ſes bns mes ſarz plaint
Mais quor. Je doubte et craint deſtre repris
Si bous requier. Quand Je ſouſpire et plaingz
Seroulez mor. Nobles haultaints eſpritz

Eſpritz haultaints. Tant romtous et humaint
Tendez boz maint A mes pouures eſcripz

De le faire bon. bons amez hommes mamy
De le temamb langueussamb fort et mamb
Las bons nozrez g mes plaintz et mes criz
Jay bon bouloir. Mais jay peur destre pris
Ainsi gon treuue une jarbe sans gramb
Jay ma deesse et layme homeure et cramb
De jay du bien vous y serez compris
Se autrement va. tout mes bns sont destramez
Doulx massault desespoir et despris
Aidez moy dong vostre esprit hautamb

emaire. Vale.